



**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer**  
**Hôtel de Beauvau**  
**1 Place Beauvau**  
**75008 PARIS**

**Copie : Commission Nationale des Droits de l'Homme**

**Objet : demande de poursuite de l'opération Wuambushu**

Monsieur le Ministre,

Comme suite à l'entretien que vous avez bien voulu accorder à la délégation de la société civil le 1<sup>er</sup> janvier 2023 Case Rocher, et à l'occasion duquel vous nous avez confirmé votre intention de répondre favorablement à la vieille demande de la population mahoraise, de beaucoup de responsables, et d'élus-es, à savoir :

- la démolition de tous les bidonvilles (cases en tôles notamment) construits illégalement sur tout le territoire de Mayotte, que ce soit au cœur ou en périphérie des villes et parfois dans la forêt ;
- la reconduite à la frontière des nombreux immigrés clandestins vivant à Mayotte (avec leurs enfants pour éviter de rallonger la liste des mineurs isolés).
- et la fermeture des frontières de Mayotte afin d'empêcher d'autres candidats à l'immigration clandestine de venir regonfler les rangs des populations vivant en situation irrégulière à Mayotte dans des conditions inhumaines.

Vous nous avez fait part de votre intention de mener cette opération intitulée « Wuambushu ».

Comme le 1<sup>er</sup> janvier dernier, **comme suite à la manifestation du 14 mars dernier en soutien à l'opération, avec le Collectif des Citoyens de Mayotte loi 1901, le Collectif des Citoyens de Mayotte mouvement 2018, le CODIM, le Collectif RéMa, les Femmes Leaders avec la bénédiction des Cadis de Mayotte**, nous tenons à vous dire une nouvelle fois notre soutien massif pour que vous meniez à bien cette opération et nous vous renouvelons notre demande de la fermeture des frontières par la mise en place d'un bâtiment de la marine nationale pour empêcher toute tentative d'immigration clandestine à Mayotte. Nous vous demandons également le durcissement de la politique migratoire à Mayotte afin de ramener la part de population étrangère vivant sur notre département à une proportion plus raisonnable. Pour rappel, lorsqu'en métropole la population étrangère est estimée aux alentours de 10%, à Mayotte, elle est de 50% au minimum. Selon l'INSEE, « près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère » (source Insee Première n°1737 de février 2019). Toujours selon l'INSEE, « la moitié des étrangers non natifs de Mayotte se trouve en situation administrative irrégulière » (source INSEE Analyses n°12 de mars 2017).

Outre les déséquilibres politiques, économiques, sanitaires, environnementaux, sociaux et même religieux maintes et maintes fois dénoncés et documentés, cette immigration clandestine sans commune mesure est source d'une violence inouïe et inédite à Mayotte, avec d'atroces meurtres et des attaques terroristes notamment dans des établissements scolaires, par des jeunes étrangers souvent encouragés par leurs parents qui ne partagent pas les valeurs républicaines françaises.

Inutile de vous rappeler que ces étrangers profitent de leur situation de clandestinité pour commettre des crimes et délits en tout genre sachant qu'il est difficile de les confondre, s'ils ne prennent pas tout simplement le kwassa pour retourner vivre aux Comores après un crime particulièrement crapuleux commis à Mayotte. Cela fait plusieurs années que la population de Mayotte, fatiguée de ces crimes, délits et violences en tout genre, demande qu'une telle opération soit menée pour ramener le calme et la paix sur notre département.

La situation est devenue invivable à point tel que beaucoup de Français (qu'ils soient ou non originaires de Mayotte) quittent le département pour aller vivre, travailler, et éduquer leurs enfants ailleurs en métropole ou à La Réunion comme s'en fait l'écho l'INSEE dans Insee Première n°1737 de février 2019 : « les personnes natives de métropole et des autres DOM sont moins nombreuses qu'en 2012 ».

Les Français quittent notre territoire français pour aller vivre ailleurs car l'île est rendue, à dessein, invivable par ces nombreux immigrés clandestins.

Or un certain nombre d'associations droit-de-l'hommeistes qui pourtant restent silencieuses sur les nombreuses ruptures d'égalité entre les Français de Mayotte et ceux de l'hexagone, sont de plus en plus honteusement à l'œuvre pour tenter de faire stopper cette opération salvatrice pour Mayotte sous des prétextes fallacieux qui cachent à peine leurs motivations politiques. Il en est ainsi :

- **du Syndicat locale de la magistrature**, qui aurait pu se contenter de demander des moyens supplémentaires pour répondre à l'afflux de réclamations, à l'augmentation de leur charge de travail lors et à l'issue de l'opération au lieu de se positionner contre l'opération elle-même ;
- d'un **certain nombre de professionnels du Centre Hospitalier de Mayotte** qui, de la même manière, au lieu de demander du renfort pour une éventuelle augmentation de leur activité, prennent juste une position politique contre l'opération et donc contre Mayotte française dans le fond.

- de la **Commission Nationale des Droits de l'Homme** qui par courrier du 17 mars 2023 de son président Jean-Marie BURGUBURU, vous a demandé de renoncer à la mise en œuvre de l'opération « Wuambushu » que la population de Mayotte demande. Les motifs sont tout aussi fallacieux et cachent à peine les motivations politiques pour lesquelles luttent les associations pseudo-humanitaires mais en réalité néocoloniales par la politique de colonisation humano-humanitaire qu'elles défendent à Mayotte et auxquelles la CNDH accorde habituellement une oreille particulièrement attentive.

Dans son courrier du 17 mars 2023, la CNDH exprime ses graves préoccupations sur « l'aggravation des fractures et des tensions sociales dans un contexte déjà très fragilisé ».

Cette commission nationale semble se tromper de combat. Les fractures sociales sont une réalité entre les Français de Mayotte et ceux de l'hexagone depuis des dizaines d'années. Et par son silence, cette commission pourtant déjà saisie par le passé, semble ne jamais s'en alarmer. Elle semble également ignorer que les tensions sociales à Mayotte sont une réalité depuis des années, et que justement, c'est l'immigration clandestine massive et incontrôlée qui est à l'origine de ces tensions sociales. Ne pas renvoyer les immigrés clandestins dans leur pays d'origine, ne pas démolir les bidonvilles zone de non-droits où ils habitent majoritairement, c'est prôner le statu quo qui va aggraver davantage ces tensions sociales, hypothéquant ainsi l'avenir des enfants Français de Mayotte.

Il est regrettable de constater le niveau de méconnaissance de la situation de notre île par la CNDH qui se laisse dicter ses positions par les militants d'extrême gauche qui œuvrent dans certaines associations pseudo humanitaires exerçant à Mayotte.

Dans son courrier, le président affirme que les tensions territoriales actuelles seraient dues à « un secteur social à la peine, doublé d'une crise de l'eau et de la vie chère, mais aussi l'épuisement des populations à la suite d'une campagne de démolitions réalisée dans le cadre de la loi ELAN ».

D'emblée nous disons non à cette politique qui voudrait faire de Mayotte un grand centre social qui concentrerait alors toutes les problématiques sociales que la métropole n'a jamais pu régler dans les quartiers défavorisés. Aussi nous regrettons ici un faux diagnostic éhonté sur la crise de l'eau, en ce que si elle est justifiée en partie par le manque d'investissement des pouvoirs publics pour répondre à la demande d'une démographie non maîtrisée et galopante ; cette même démographie explose du fait même de l'immigration clandestine que défend la CNDH par sa prise de position. Prétendre que les retards en matière sociale expliquerait les tensions territoriales est tout aussi inexact en ce que depuis des années, l'Etat a commis de nombreuses discriminations en matière sociale contre les Français de Mayotte et sans que ces derniers ne se rendent auteurs d'aucune tension sur le territoire. Nous profitons de l'occasion pour rappeler au président de la CNDH qui nous lit en copie que ces années durant, la CNDH est demeurée silencieuse sur les discriminations des Français de Mayotte, malgré qu'elle en ait été interpellée.

L'épuisement de la population dont elle parle, est dû non pas à la mise en œuvre des démolitions des bidonvilles dans le cadre de la loi ELAN. Bien au contraire, les Français de Mayotte trouvent que la mise en œuvre de la loi ne va pas assez loin dans la mesure où les autorités laissent les personnes issues des cases démolies reconstruire ailleurs sur le territoire lorsqu'elles ne les hébergent pas. Cette mesure de droit crée chez les immigrés clandestins le sentiment que pour obtenir un droit au

logement en France, il suffit de venir clandestinement, essayer de se faire régulariser rapidement et squatter le terrain d'autrui. Chez les Français de Mayotte, cette mesure crée un sentiment de profonde injustice car nous sommes obligés de construire des logements qui ne sont pas aux normes et difficilement car sans l'accompagnement des banques parce que nous ne sommes pas assez riches et sommes jugés pas assez pauvres pour accéder aux logements sociaux. Des logements que nous sommes ainsi contraints de partager avec les membres de nos familles.

La CNDH justifie sa demande d'arrêt des expulsions par le fait que selon elle, « les nombreuses expulsions pratiquées jusqu'à maintenant [...] n'ont réglé aucun problème ». Elle oublie que la contradiction du droit français entre besoin de préserver l'équilibre du territoire et l'ordre public par la lutte contre l'immigration clandestine, et le respect des droits de l'homme, donc de ceux des immigrés, empêchent l'Etat de lutter efficacement contre ce phénomène migratoire comorien sur Mayotte qui est exceptionnel par le nombre de candidats qui affluent chaque jour. Elle oublie aussi que tant qu'un moyen ne sera pas déployé pour fermer les frontières de manière effective en stoppant tous les candidats à l'immigration depuis la haute mer, sans leur laisser la possibilité d'entrer dans le territoire, la lutte contre l'immigration continuera à avoir des résultats mitigés. Et encore, de l'avis de beaucoup, abandonner cette lutte contre l'immigration clandestine sous prétexte d'inefficacité n'est pas non plus une solution envisageable en ce que la situation deviendrait vite invivable comme c'est le cas depuis 2012 où la politique migratoire à Mayotte a pris de allures de laisser faire laisser entrer.

A l'inquiétude de la CNDH quant à l'éventuelle impossibilité pour les personnes expulsées de pouvoir « bénéficier d'un recours effectif » devant des tribunaux qui seront engorgés, nous répondons qu'à situation exceptionnelle mesures exceptionnelles. La colonisation humano-humanitaire comorienne sur le département français de Mayotte est d'une ampleur telle qu'il faut bien des mesures exceptionnelles pour y répondre. A l'instar de la non-existence d'un effet suspensif sur les mesures d'éloignement à Mayotte, nous estimons d'ailleurs que toutes les mesures existantes ne vont pas assez loin eu égard à l'ampleur de la problématique. Par ailleurs, à ce sujet, monsieur le Ministre, puisque les magistrats qui exercent à Mayotte vous ont exprimé de manière claire qu'ils rechignent à faire leur travail pour se prononcer sur les éventuels recours des clandestins expulsés, sur les conseils de leurs amis des associations droit-de-l'hommeistes qui les défendent, alors nous vous demandons de bien vouloir remplacer ce personnel qui a montré par de nombreuses fois son caractère impartial sur le sujet de l'immigration clandestine, créant un climat de méfiance à leur égard de la part des Français de Mayotte.

Lorsque la CNDH se fonde sans vaciller sur l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, pour affirmer que l'opération Wuambushu risquerait « de porter une atteinte disproportionnée au respect du domicile », prétendant que le domicile comprendrait ici « un local ou un terrain occupé sans droit ni titre » ; cela interroge sur le sens moral de cette Commission qui défend clairement le piétinement des droits d'autrui à la propriété pour défendre l'immigration clandestine. Cette façon de faire est d'autant plus éhontée le président de la CNDH oublie a dessin le deuxième alinéa du même article 8 qui stipule que l'autorité publique a la possibilité de s'ingérer dans le respect du droit à la vie privée et familiale et **du domicile**, si cela est prévue par la loi et pour motif de sécurité nationale, de **sureté publique**, de **bien-être**

**économique, de défense de l'ordre, de prévention des infractions pénales, de protection de la santé ou la morale, et de protection des droits et libertés d'autrui.** Dans le cas de Mayotte, c'est bien sûr pleinement justifié à plusieurs titres : sûreté publique, prévention des infractions pénales et de défense de l'ordre à cause de toute la criminalité qui se fomenté dans les bidonvilles, et bien sûr au titre de la protection des droits et libertés d'autrui. Car pour rappel, bien que cela n'a pas l'air de beaucoup gêner le président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, ces immigrés clandestins ne sont pas venus dans le département français de Mayotte avec leur terrain mais ils cherchent par tous les moyens à s'accaparer des biens d'autrui, avec la complicité de l'émanation locale de certaines associations qui ont l'oreille attentive de la CNDH.

Par ailleurs, nous rejetons avec force l'amalgame qui est faite par la CNDH du terme « banga » avec les cases en tôles immondes qui constituent la majeure partie des bidonvilles de Mayotte. Un banga est une habitation traditionnelle de Mayotte réalisée en bois, latte de bambou, terre, feuilles de bananiers et de cocotiers et n'a rien à voir avec ses horreurs qui altèrent le paysage mahorais.

Nous condamnons fermement les propos de la CNDH qui qualifient nos collectifs de violents. La CNDH oublie les nombreux clandestins qui, aidées par les associations avec lesquelles la CNDH travaille en locale, font un chantage permanent aux autorités, sous la menace de violences en tout genre avec machette et qui justifient honteusement leurs crimes et délits par leurs conditions de vie. Est-ce que Monsieur Jean-Marie BURGUBURU accepterait que lui ou un membre de sa famille soit assassiné par un indigent qui voulait juste un peu de nourriture, de l'argent ou un smartphone ? Nos collectifs militent pour la sécurité dans notre département mais nous ne commettons pas les violences que commentent les immigrés clandestins dans les rues, dans les bus et établissements scolaires, et lors de leurs manifestations. Les immigrés qui, est-il nécessaire de le rappeler, ont brûlé la mairie de Koungou, ont brûlé les véhicules de certains élus à Ouangani, ont tenté d'incendier la maison d'une compagne du maire de Koungou, ont menacé ouvertement le maire de Mamoudzou, etc., sont en train de saccager systématiquement tout ce qui symbolise la France à Mayotte. Toute cette violence les associations pseudo-humanitaires et la CNDH ne la voit pas. De manière totalement mensongère, elles qualifient honteusement de violentes nos manifestations publiques pacifiques pour la sécurisation de l'île. Nous sommes outrés de constater que comme le font certaines de ces associations à Mayotte, la CNDH appellent au trouble sur notre territoire lors l'opération sera réalisée. Nous rappelons d'ailleurs qu'avant l'implication des associations pseudo-humanitaires dans le conflit Comores-Mayotte sous prétexte de défense des droits de l'homme, tous les immigrés comoriens savaient pertinemment qu'ils sont étrangers à Mayotte et de ce fait, ils ne faisaient pas aucune histoire lorsqu'ils étaient expulsés ou en aucune circonstance. Depuis l'implication de ces associations, les tensions ont fait leur apparition et on voit maintenant des immigrés qui sont de plus en plus vindicatifs au point d'en être très souvent violents, y compris contre les forces de l'ordre qui paient un lourd tribut dans l'exercice de leur mission de lutte contre l'immigration clandestine.

Alors inutile pour la CNDH d'appeler à une « refondation des politiques migratoires » tant qu'elle continuera à nier la réalité de la région qui est que le territoire français de Mayotte est revendiqué par les Comores. Que les Comores n'ont trouvé d'autre moyen de prendre le contrôle sur Mayotte que par une colonisation humano-humanitaire amplifiée ces dernières années par une politique laxiste d'extrême gauche qui

s'accommode de l'immigration de manière dogmatique. Et ce, même lorsque cette immigration devient rationnellement insoutenable pour le territoire d'accueil à plusieurs titres. Dans le fond, l'appel de la CNDH est totalement inutile tant qu'elle continuera à soutenir la colonisation de Mayotte par les Comores car dans le fond, c'est cela le fond du sujet.

Ces prises de positions politiques souvent l'œuvre de résidents originaires de métropole de la mouvance d'une extrême gauche dogmatique sont d'autant plus insupportables qu'aux dires de l'INSEE même, « seulement 5 % [d'entre eux] projettent de résider définitivement à Mayotte ». C'est confortable pour eux de se donner bonne conscience à avoir mené une politique de gauche bienveillante à l'égard de l'immigré clandestin à Mayotte puisqu'ils savent qu'au moindre problème, comme ils le disent, ils prendront leurs valises pour rentrer. Et ils nous laisseront affronter seuls les problèmes qu'ils auront créés ou contribuer à créer, nous qui ne pouvons pas, au moindre problème, prendre les valises et rentrer. A l'instar du président Jean-Marie BURGUBURU qui, nous parions, n'a jamais personnellement fait sa part dans l'effort qui devrait être nationale, d'accueillir les immigrés clandestins chez lui. Nous rappelons que tous les immigrés qui résident à Mayotte, résident sur les terrains des Mahorais-es, des membres des collectifs qu'il qualifie de violents. Ces immigrés clandestins mangent nos denrées alimentaires, occupent nos terrains massivement, dégradent notre environnement, partagent nos écoles avec nos enfants avec toutes les conséquences sur le niveau scolaire. Les Mahorais, dans un élan de bonté, avons mis de côté le conflit politique qui nous opposait à nos voisins comoriens depuis des siècles pour aider leurs ressortissants à accéder à de meilleures conditions de vie, à une meilleure éducation, à un emploi, etc. Malheureusement, cela se retourne aujourd'hui contre nous car en lieu et place d'une immigration économique, nous faisons face depuis les années 2010 à une immigration politique visant à coloniser humainement notre territoire et à nous faire quitter notre île par des violences et crimes permanents. C'est malvenu de la part de certains de nous faire des leçons de morale sur les droits de l'homme et l'accueil quand eux-mêmes n'hébergent personne chez eux, n'ont jamais donné aucun centimètre carré de leur bien immobilier à un immigré pour l'aider.

Par conséquent et pour toutes ces raisons, nous vous demandons monsieur le ministre de réaliser l'opération dite Wuambushu à savoir :

- la démolition de tous les bidonvilles (cases en tôles notamment) construits illégalement sur tout le territoire de Mayotte, que ce soit au cœur ou en périphérie des villes et parfois dans la forêt ;
- la reconduite à la frontière des nombreux immigrés clandestins vivant à Mayotte (avec leurs enfants pour éviter de rallonger la liste des mineurs isolés).
- et la fermeture des frontières de Mayotte afin d'empêcher d'autres candidats à l'immigration clandestine de venir regonfler les rangs des populations vivant en situation irrégulière à Mayotte dans des conditions inhumaines.

Aussi, nous avons des vidéos qui circulent sur les réseaux sociaux dans lesquelles les Comoriens menacent la population mahoraise d'exactions. Nous vous demandons, tout en maintenant l'opération, de tout mettre en œuvre pour éviter les violences sur les Français de Mayotte.

Veuillez agréer, monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, nos salutations distinguées.

Les présidents(es)